

## Editorial

### Actualités



Ces trois premiers mois de 2013 ont été marqués par des changements au sein de la MUFA. La nouvelle Assemblée Générale de l'ASBL s'est réunie ce 25 mars pour approuver le rapport d'activités et les comptes de l'année 2012; ainsi que le programme 2013 déjà largement entamé.

Depuis la mi-janvier, Marie-Noëlle WALLEMACQ, chargée en communication, a rejoint l'équipe. Titulaire d'un master en Histoire de l'Art et Archéologie, cette jeune diplômée a auparavant travaillé durant deux ans à la Maison du Tourisme du Pays de Marche & Nassogne, en tant que chercheuse en histoire et patrimoine.

Ces deux photos illustrent les préoccupations de Marie-Noëlle en matière d'aménagement du territoire, du respect du patrimoine et reflètent la ligne des projets de la MUFA. La première représente le Cheslée à Bérismenil. Il s'agit de l'oppidum celte le plus étendu de Belgique. Depuis 1960, le site est fouillé et une reconstitution des remparts, commencée en 1980, permet de se rendre compte de l'ingéniosité de cette civilisation en matière de construction (murs en pierres sèches, utilisation du bois, etc.).

La seconde représente la maison de l'architecte Henri CHAUMONT, et son épouse Françoise LESAGE, située à Mormont (Erezée). S'intégrant dans son environnement par ses matériaux naturels, cette maison à l'architecture novatrice est en avance sur son temps et présente un bel exemple d'architecture réfléchi et artistiquement réussie.

## Près de chez vous

### Un GAL ? C'est quoi???



L'acronyme GAL désigne un Groupement d'Action Local. Celui-ci a pour but de soutenir des projets et des actions initiés par des partenaires, en mettant en œuvre un programme européen : LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale). Ce programme est destiné à aider le développement du milieu rural, son approche participative est très importante, ainsi que la mobilisation locale. Ainsi, grâce au GAL, des projets pilotes voient le jour, en ce qui concerne l'action concrète dans les communes, mais également en coopération interrégionale ou transnationale. Composé de partenaires publics (communes, associations, etc.) et privés (acteurs touristiques, culturels, etc.), chaque GAL a une stratégie propre à son territoire. Une équipe d'animation est chargée de coordonner chaque projet et de les mener à bien.

Concrètement, les GAL peuvent gérer différents aspects du développement rural, comme les ressources naturelles (pierre, forêts, eau...), les paysages, l'agriculture, le tourisme, la mobilité, les produits du terroir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, l'artisanat... Bref, la mise en valeur de nos savoir-faire et de nos terroirs ! Les membres du GAL travaillent en étroite collaboration avec les partenaires, autant pour initier des actions que pour les soutenir, notamment au travers de colloques, conférences, actions ponctuelles, publications, émissions télévisées... mais aussi pour favoriser les échanges et encourager le travail en réseau. Vous souhaitez davantage d'informations sur le GAL proche de chez vous et sur ses actions ? Rendez-vous sur le site internet du Réseau wallon de Développement rural ([www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)), onglet Réseau GAL.

Les GAL qui couvrent certaines communes partenaires de la MUFA sont :

GAL Pays de l'Ourthe : Durbuy, Erezée, Hotton, Houffalize, Manhay, Rendeux, La Roche

GAL Racines et Ressources : Tellin

GAL Romana : Marche-en-Famenne





Depuis 2012, la MUFA intervient dans le cadre des formations « murs en pierres sèches », menées par le GAL Pays de l'Ourthe. Nous avons rencontré Madame Nathalie MALMEDIER, coordinatrice du projet « Formation-Patrimoine », pour découvrir cette action.

### En quoi consiste les formations de « murailleurs » ou « murs en pierres sèches » ?

Dans le cadre du projet européen LEADER, le GAL Pays de l'Ourthe, en collaboration avec le Parc Naturel des Deux Ourthes, a mis sur pied un projet intitulé « Sauvegarde du patrimoine et valorisation des savoir-faire liés au petit patrimoine ». C'est dans cette dynamique que s'inscrit le programme « Pierre-sèche » et les formations qui y sont associées. Cet « art de la nécessité » a laissé de nombreux témoins dans nos paysages et ces murs contribuent autant à l'esthétique de nos campagnes qu'à la préservation de la flore et de la faune. L'idée des formations résulte principalement du constat du nombre élevé des murs en pierres sèches dans nos régions et le besoin de les conserver, combiné au manque de compétences sur le territoire. Malheureusement, nous avons réalisé que le savoir-faire, lui, était en voie de disparition et que très peu de personnes connaissaient encore la mise en œuvre de ces murs. Afin de le conserver et de se réappropriier les techniques, nous avons donc organisé des formations, ouvertes à différents publics-cibles selon leurs prérequis et leurs attentes.

### Quels sont les échos, les retours que vous avez reçus des stagiaires ? Est-ce qu'ils ont pu participer à la réalisation de projets concrets ?

Les réactions sont très positives, que ce soit auprès des amateurs, des architectes paysagistes ou encore des entreprises de parcs et jardins. Le bilan est également encourageant du côté du Forem, dont le formateur est très motivé et efficace. De nombreux stagiaires ont pu ainsi restaurer leur propre mur ou répondre à des demandes émanant d'autres personnes, comme la restauration d'un bief de moulin par exemple. Notre priorité est également la pérennisation de nos formations. Dans ce cadre, l'agrément des formations par le Service Public de Wallonie, grâce à notre partenariat avec la Province de Luxembourg, est un très grand avantage car désormais, elles sont reconnues et ainsi, les services communaux et les associations peuvent faire appel à l'IPF (Institut Provincial de Formation) de la Province pour effectuer ces formations, qui sont valorisées au catalogue du CRF (Centre Régional de la Formation).

### Les avantages d'un mur en pierres sèches sont-ils uniquement environnementaux ?

Non, bien que cet aspect soit prépondérant et primordial. En effet, il a été constaté, notamment en France où ces murs sont plus présents, que si l'on entourait son potager d'un mur en pierres sèches, les insectes, les petits mammifères, les plantes indigènes, les reptiles ou encore les oiseaux qui le peuplent contribuent à l'assainissement naturel du potager et à son entretien, si bien que les pesticides et autres insecticides deviennent inutiles ! Et les pierres emmagasinent la chaleur le jour et la restitue la nuit, ce qui crée un climat plus favorable pour le potager. En plus de contribuer donc à l'environnement et à la biodiversité, les murs en pierres sèches sont recyclables, modulables. Un mur construit en béton a une durée de vie de 25-30 ans maximum, et ils sont difficilement réparables. Tandis qu'un mur en pierres sèches peut être réparé localement, modifié, modulé, etc. et peut rester en place pendant au moins 50 ans, voire 100 ans à condition de l'entretenir ! Un aspect important également est la préservation de ce savoir-faire ancestral, qui reflète le monde rural et les pratiques agricoles d'autrefois. De plus, cela donne à nos campagnes un aspect d'unité, de cohérence architecturale et cela aide à la sauvegarde des valeurs identitaires des villages.

### Existe-t-il un recensement des murs en pierres sèches situés sur le territoire du GAL Pays de l'Ourthe ?

Oui, nous avons dressé cet inventaire l'année passée et nous avons constaté que les murs se retrouvaient dispersés sur une large étendue. Ils sont surtout fréquents dans les régions schisteuses et/ou pentues. Outre le recensement en tant que tel, ce travail a permis de montrer à quel point la mise en œuvre des techniques de construction était variée, autant que les personnes différentes qui, parfois, édifiaient le même mur ensemble, ce qui donne des appareillages irréguliers dans les murs. Toutefois, l'inventaire n'est pas exhaustif quant aux murs recensés, mais nous avons tenté qu'il le soit au niveau des utilisations (pour soutenir une terrasse de culture, soutenir une route, biefs de moulins, barrages





pour dévier l'eau, étangs, parc à moutons (cf. étude dans Segnia, Cercle d'Histoire de Houffalize), enclos divers, etc.). Pour dresser cet inventaire, nous avons pu compter sur les conseils de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW-la Wallonie Picarde) et de Qualité Village Wallonie asbl, ainsi que sur l'aide sur le terrain du Service Public Wallonie, des Provinces, du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et aussi des habitants des villes, villages et hameaux !

**Selon vous, qu'apporte la formation « murs en pierres sèches » à la conservation et la restauration du petit patrimoine populaire (PPP) en général ? Pourquoi, selon vous, le petit patrimoine populaire est-il important ?**

*Dans notre pays, les démarches de sauvegarde et de reconnaissance de ce savoir-faire en sont à un stade pionnier, bien que les murs en pierre-sèche soient déjà reconnus par la Région wallonne comme élément du petit patrimoine populaire. En France, par exemple, les techniques de construction des murs en pierres sèches font l'objet de tentatives de reconnaissance au Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que patrimoine immatériel! Le PPP est le témoin d'un mode de vie, cela nous rappelle d'où l'on vient pour pouvoir aller de l'avant. Il s'agit d'une réflexion sur le lien entre le passé et le présent, mais le PPP est aussi porteur de sens : ce n'est pas qu'esthétique, cela reflète l'histoire et certains lieux peuvent redevenir des endroits importants socialement, car les formations apportent cela aussi : rassembler les gens, recréer des liens et retrouver une véritable cohésion sociale, dans un esprit de solidarité ! Le PPP fait aussi appel à des valeurs affectives, c'est un thème fédérateur puisqu'il est présent partout, et il fait donc partie également de la mémoire collective.*

**Quand les prochaines formations se dérouleront-elles ?**

*Du 13 au 17 mai 2013 : formation à destination des professionnels (un prérequis en maçonnerie traditionnelle est souhaité), organisée en partenariat avec le Forem et l'IPF.*

*Entre les mois de mai et septembre : plusieurs formations pour les habitants des sept communes membres du GAL Pays de l'Ourthe seront proposées, dont les dates précises restent à convenir. Il s'agira de formations sur les murs en pierres sèches en schiste ou en calcaire. Les inscriptions sont ouvertes !*

*Il y aura aussi des démonstrations au Symposium international de sculpture monumentale sur pierre à Durbuy, les dimanches 9, 16 et 23 juin à partir de 14h, où des animations pour les enfants sont également prévues.*

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec

- Nathalie MALMEDIER (GAL Pays de l'Ourthe), Rue de Laroche, 8 à 6660 Houffalize (Tél : 061/21.04.06 – e-mail : nathalie.malmedier@pndo.be)
- Institut Provincial de Formation, Patrice BRENO (Responsable des Formations), Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon (Tél : 063/21.28.04 – e-mail : ipf@province.luxembourg.be)

## Concours

### Prix de l'architecture durable



Le 28 janvier dernier, la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne lançaient la troisième édition du Prix d'architecture durable sur le territoire de la province. Alors que les deux premières éditions mettaient en avant les logements, cette édition primera cette fois des bâtiments non résidentiels et cible deux catégories : les communes et le secteur privé.

La date limite d'inscription pour ce concours était initialement prévue le 28 mars 2013, mais afin de permettre à un plus grand nombre de candidats de participer, les organisateurs ont décidé de prolonger le délai d'inscription jusqu'au **30 avril 2013**, la date limite pour déposer son dossier complet de candidature étant maintenue au 31 mai 2013.

Les autres dates du calendrier initialement prévues restent maintenues. Le calendrier complet se présente donc comme suit :

- o 30/04/2013 : date limite d'inscription
- o 31/05/2013 : date limite de réception des dossiers de candidature
- o 29/08/2013 : délibération du jury
- o 07 ou 08/09/2013 : proclamation des résultats et exposition des projets lauréats durant le week-end des Journées du Patrimoine.





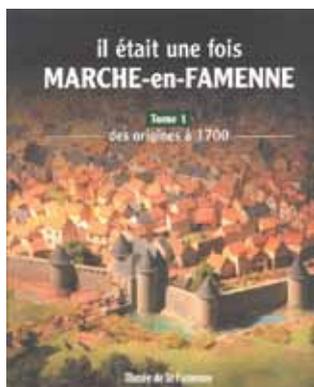
Un prix sera décerné dans chaque catégorie :

- o Prix catégorie bâtiments communaux : œuvre d'art réalisée par un artiste luxembourgeois d'une valeur de 2 500 euros ;
- o Prix catégorie bâtiments privés : 2 500 euros.
- o Une mention énergie, d'une valeur de 500 euros, sera attribuée à un projet particulièrement abouti d'un point de vue énergétique.

Le règlement complet est disponible sur simple demande ou téléchargeable sur [www.mufo.be](http://www.mufo.be), [www.murla.be](http://www.murla.be) ou [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be)

## Livres

### Histoire marchoise / logements publics



**Il était une fois Marche-en-Famenne. Tome 1: des origines à 1700**, Francis ROUFOSSE et MUSÉE DE LA FAMENNE.

Cet ouvrage est basé sur une chronique rédigée par Francis ROUFOSSE parue dans le journal Info 2000 entre 1996 et 2005. Ce livre reprend tous ces 'billets', qui contiennent des informations sur l'histoire locale, l'histoire de la ville de Marche ou la région de la Famenne. Au final, c'est une collection impressionnante de faits historiques, d'anecdotes et de légendes, illustrée de manière dynamique et expressive, qui retrace l'histoire de Marche et de sa région.

Ce premier d'une série de trois tomes raconte l'histoire de Marche-en-Famenne depuis ses origines jusqu'en 1700.

**Logement Public. Habiter l'espace rural**, Sophie DAWANCE (sous la dir. de).

Cette collection pose la question de l'architecture de l'habitat social contemporain, considéré comme un lieu de vie et d'émancipation sociale.

Dans ce volume consacré aux logements publics dans l'espace rural, des problématiques comme l'implantation judicieuse au sein du village, le respect du relief et le dialogue avec le bâti local sont abordées et illustrées avec des exemples de projets en Wallonie.

Auteurs: Marie BOURGEOIS, Chantal DASONVILLE, Sophie DAWANCE, Mathilde KEMPF, Thierry EGGERICKX, Dominique GAUZIN-MÜLLER

*Ces ouvrages, ainsi que de nombreux autres sur l'aménagement du territoire, le logement, l'architecture, le patrimoine... peuvent être consultés ou empruntés à la MUFA.*



## Agenda

### Activités

**Mardi 23 avril  
de 9h à 13h**

**Rencontre services communaux - DGO4 d'Arlon  
Vieille Cense à Marloie**

**Rencontre entre les services communaux et la DGO4 d'Arlon**

Avec José SCHWANEN, DGO4 - Arlon avec, à l'ordre du jour :

- Les voiries vicinales : législation et procédures en cas de modification de l'alignement
- L'implantation des panneaux solaires photovoltaïques « suiveurs » : quelle ligne de conduite adopter au niveau communal ?
- Des exemples déjà traités dans vos communes et vos questions sont attendues pour illustrer l'aspect législatif.

**Du 15 au 19 juillet  
à la MUFA**

**Du 05 au 09 août  
à La Roche**

**Stages «Les explorateurs du territoire»**

**Stages d'été pour enfants: «Les explorateurs du territoire»**

Du 15 au 19 juillet à la MUFA et du 05 au 09 août à La Roche, les animateurs de la MUFA invitent les enfants de 9 à 12 ans à se glisser dans la peau d'un explorateur du territoire!

Les activités se dérouleront de 9 à 16h (accueil à partir de 8h et jusque 17h). Autour de diverses animations (jeux, promenades, bricolages...), les explorateurs découvriront l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine de leur commune de façon ludique, notamment grâce à la réalisation d'une maquette du village idéal.

Max. 12 participants / PAF : 60 € réduction pour les fratries.



Wallonie

Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable : Marie-Thérèse BRASSEUR-PONCIN (Présidente f.f.)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tel : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : [info@mufo.be](mailto:info@mufo.be) - [www.mufo.be](http://www.mufo.be)

n°20 (2013) - trimestriel (mars.avr.mai) - n° agrément : P911469